

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 JUIN 2018

Afférents au Conseil Municipal

Séance du 04 juin

En exercice : 10

L'an Deux Mil huit

Présents : 10

Pouvoir : 0

A VINGT HEURES TRENTE

Absent : 0

Le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 25 mai 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bernard PAULMIER, Maire de BELLECHAUME.

Présents : B. PAULMIER, J.-L. DELAGNEAU, C. COUARD, P. BOUROTTE, J. FAVOT, M. DELMOTTE BRETON, M. MONIOT, B. CHAVAGNAC, S. REMOND, M. GAMBA-PAILLERY
Secrétaire de séance : M. DELMOTTE

Ordre du Jour :

- Création d'un poste d'adjoint technique (ménage)
- Éclairage public chemin d'Avrolles
- Désignation d'un délégué à la protection des données
- Tableau de voirie communale
- Projet régional de santé / fermeture des urgences de nuit
- Exonération de la taxe foncière bâtie
- Questions diverses

M. le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour l'annulation de la délibération n°6 du 13 mars 2018, la convention annexée étant entachée d'irrégularité. A l'unanimité des présents, l'ajout de ce point à l'ordre du jour est accepté.

N°1 – DISTRIBUTEUR DE PAIN

Suite à la fermeture du dépôt de pain de la commune, M. le Maire donne la parole à M. Charpentier, boulanger à Briennon-sur-Armançon. Il propose la mise en place d'un distributeur de pain qui proposerait deux types de baguettes et serait approvisionné chaque matin vers 7h. Afin de pouvoir l'installer, la commune accepte de réaliser une dalle de béton de 1m2 et de fournir de l'électricité (provenant du local des pompiers). L'installation pourrait avoir lieu vers le 14 juillet.

N°2 ANNULATION DE LA DELIBERATION 06/2018

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture expliquant que la convention signée avec l'association VITAVIE est entachée d'irrégularité, demandant par conséquent le retrait de la délibération n° 6/2018 en date du 13 mars 2018.

Le conseil municipal accepte d'annuler ladite délibération, mettant ainsi fin à la convention qui sera réétudiée pour chaque chantier pouvant concerner l'appel à cette association.

N°3 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE (MENAGE)

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, accepte la création d'un poste d'adjoint technique à raison de deux heures par semaine pour la salle des fêtes et la mairie ; rémunération sur grille indiciaire de base, à compter du 1^{er} juillet 2018, contrat d'un an renouvelable.

N°4 ECLAIRAGE PUBLIC CHEMIN D'AVROLLES

Afin de procéder à la mise en place de l'éclairage public chemin d'Avrolles, le SDEY propose la signature d'une convention permettant la mise en place de l'éclairage LED avec une participation financière de 640 € pour la commune (844 supportée par le SDEY) à prévoir un budget 2019. Le conseil municipal valide cette proposition.

N°5 DESIGNATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Le règlement général de protection des données rend obligatoire la désignation d'un délégué à la protection des données.

Le centre de gestion de l'Yonne a invité les communes à désigner le délégué du centre de gestion de Meuthe-et-Moselle, qui propose ses services par la signature d'une convention.

Le coût supporté par la commune serait de 30 € par an.

Le conseil municipal valide cette proposition.

N°6 TABLEAU DE VOIRIE COMMUNALE

Le nombre de mètres linéaires constituant la voirie communale est une des bases de calcul de la DGF (dotation globale de fonctionnement). Il est donc important de le mettre à jour régulièrement. Il convient d'y ajouter le chemin d'Avrolles et l'accès à la STEP.

Le conseil municipal est favorable à ces ajouts.

N°7 PROJET REGIONAL DE SANTE

L'association des Maires de France a invité les communes à voter une motion contre le projet régional de santé.

Le conseil municipal valide cette proposition.

N°8 EXONERATION DE LA TAXE FONCIERE

Suite à la demande d'une administrée à bénéficier d'une exonération de la taxe foncière bâtie (possibilité accordées aux collectivités territoriales dans certaines conditions et en particulier la valorisation de la performance énergétique), sur proposition de la commission communale des impôts directs, le conseil municipal refuse de prendre une délibération permettant cette exonération.

QUESTIONS DIVERSES

Arbres du cimetière : le Maire présente un devis de M. Leprêtre pour l'arrachage d'arbres envahissants et la plantation d'une végétation plus adaptée pour un montant de 1015.20 €. Le conseil municipal accepte le devis mais demande à ce que les Ifs soient remplacés par du houx ou du buis.

Décorations de Noël : la commune va commander de nouvelles décorations.

Yonne Tour Sports : dans la commune de Bellechaume le 07 août.

13 juillet :

Un devis va être demandé à l'entreprise Jeandot - le feu d'artifice sera tiré – il faut trouver un animateur et organiser la logistique

14 juillet :

Remise d'une médaille aux sapeurs-pompiers et un avancement de grade sous réserve de validation du SDIS _ concert de l'harmonie Briennon Migennes _ Vin d'honneur.

Devenir du café. La commune doit récupérer sa licence IV.

Médiation de l'eau : Cet organisme est chargé de tenter de trouver des solutions amiables en cas de litige sur l'eau.

Chemin de randonnée : Messieurs COUARD et DELAGNEAU, conseillers municipaux délégués à la communauté de communes sont en train de créer, avec l'aide de cette dernière, un chemin de randonnée de 9 km dans la commune de Bellechaume qui aura pour nom « Chaume et futaie »

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE à 22h30

Le Maire,
Bernard PAULMIER